



FO UDR34

Bulletin d'Informations de l'Union Départementale des Retraités FO de l'Hérault
Maison des syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER



**Retraités, ensemble, on est plus fort !
Rejoignez-nous, adhérez à l'UDR-FO
auprès de**

l'Union Départementale des syndicats Force-Ouvrière du lieu de résidence

Retraite : la question des 64 ans est un faux débat

Tous les acteurs publics et sociaux du pays sont plus ou moins sommés de se prononcer sur cette question des 64 ans. Comme nous l'indiquons depuis toujours, la vérité est différente du simplisme habituel du débat public et médiatique. Il suffit de se reporter aux données de la CNAV et du COR pour éviter les fausses routes intellectuelles et politiques.

Dans son dernier rapport, le Conseil d'orientation des retraites fait litière du drame financier des retraites de la France sur le long terme. Ce qui, en soi, ne veut pas dire que toute réforme serait inutile. L'urgence n'est pas à l'assurance vieillesse mais plutôt à l'assurance maladie où les déficits explosent (pour cause de crise sanitaire notamment mais pas seulement). La CNAV a récemment publié des données particulièrement intéressantes sur la socio-démographie des départs en retraite. Qu'y apprend-on ?

L'âge moyen de départ en retraite, toutes situations confondues (incluant donc les départs anticipés pour cause de carrières longues, d'invalidité, de handicap, de pénibilité, de travailleurs dans l'amiante etc), est bien de 62,8 ans. Mais **les femmes liquident leurs droits à 63 ans et les hommes à 62,5 ans. Si l'on prend uniquement les gens en droit commun, sans situation dérogatoire au titre des cas déjà cités, l'âge moyen de départ passe alors de 62,8 à 63,5 ans.**

CQFD. Hormis les cas de départs anticipés, la majorité des départs en retraite frôle déjà les 64 ans. Une information à communiquer d'urgence au chef de l'État, des fois que ses conseillers n'aient pas la force d'ouvrir les dossiers de la CNAV. À moins de supprimer les droits aux départs anticipés (bon courage !), la vraie marge de manœuvre porte sur la durée de cotisation plutôt que sur l'âge légal.

Sur les quelque 614 189 nouveaux pensionnés de droits directs en 2019 au titre de la CNAV, quelle décomposition ?

- 510 251 ont des pensions normales ;
- 54 918 ont des pensions d'ex-invalides et 49 020 sont des inaptes au travail.

En outre, bien des pensionnés bénéficient d'une situation dérogatoire :

- 129 882 retraite anticipée au titre d'une longue carrière ;
- 2 604 au titre d'assurés handicapés ;
- 4 067 comme travailleurs de l'amiante ;
- 3 123 au titre de la pénibilité.

En fait, sur les 614 189 nouveaux retraités, 40 % bénéficient d'une situation certes légale mais particulière.

On ajoutera que les nouveaux pensionnés bénéficiant d'un droit légal de départ avant 62 ans ont en moyenne cotisé 176 trimestres, soit 44 ans de travail.

Réformer les retraites réclame d'abord du calme et de la connaissance du fond du dossier.

Le gouvernement semble ignorer la demande formulée par les confédérations syndicales, y compris les moins critiques sur le projet. Elles y rappelaient à juste titre que priorité doit être donnée à la relance et à l'emploi. Il n'y a que les idéologues pour croire encore que c'est en demandant à ceux qui ont un emploi de travailler plus longtemps que l'on en créera pour les plus jeunes.

différé, le transfert du recouvrement des cotisations reste une menace

Le transfert du recouvrement des cotisations de retraites complémentaires Agirc-Arrco (20 millions de salariés affiliés) par l'Urssaf – transfert auquel s'est toujours opposée la confédération FO – est une nouvelle fois reporté d'un an. ...Au 1er janvier 2024, a priori.

Le gouvernement avait déposé un amendement en ce sens le 20 octobre, dans le cadre de l'examen à l'Assemblée du projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2023, lequel a fait l'objet de trois procédures 49.3. Adopté, cet amendement venait après celui, adopté en commission des Affaires sociales à l'Assemblée, en faveur de l'annulation de ce transfert...

Le risque d'une « catastrophe industrielle »

Depuis son lancement via la LFSS pour 2020, le projet de transfert du recouvrement de ces cotisations montre l'impossibilité de garantir aux usagers les sécurités dues.

Alors qu'en novembre 2021, le gouvernement prônait des « expérimentations » pour tester le mode de recouvrement envisagé, FO renvoyait à la réalité, constatant encore l'été dernier « le faible nombre de concepteurs de logiciels spécifiques à ces nouvelles tâches et le peu d'entreprises volontaires pour les tests ».

En juin, un rapport du Sénat avait enfoncé le clou : le transfert ne pouvait avoir lieu en l'état.

Au risque d'erreurs et de bugs dus à l'utilisation de la « déclaration unifiée (DSN) qui a remplacé quarante-cinq formalités déclaratives », et sur laquelle s'appuierait le « versement automatique des prestations de retraites complémentaires ».

Le 28 juillet, deux organisations patronales et cinq organisations syndicales demandaient que ce transfert soit, « a minima », reporté.

Si le gouvernement a abandonné cet automne l'idée de lancer une partie de sa réforme dès 2023, il compte en activer l'entièreté en 2024. Ce que conteste toujours FO, rappelant le risque d'une « catastrophe industrielle », avec « pour les assurés une perte de contrôle sur leurs droits individuels ».

Et c'est sans évoquer « l'incertitude » quant à l'avenir des emplois des salariés actuellement chargés du recouvrement. Plus largement, « cette centralisation à haut risque (...) constitue la première étape vers la constitution d'une caisse de retraite unique ». Un scénario que refuse la Confédération.

Epidémie de covid-19

Selon les dernières informations de Santé Publique France, l'épidémie de covid-19, qui a connu une accalmie en France après une vague au début de l'automne dernier, est en train de redémarrer. Sur la semaine du 21 novembre, l'organisme a constaté une « reprise de la circulation du coronavirus » et une hausse des hospitalisations. Sur cette même période, 4 210 personnes ont été hospitalisées pour une infection au Covid-19, soit une hausse de 6%. Le nombre total de patients hospitalisés (moins de 19 000) reste nettement inférieur aux plus hauts niveaux observés



en 2022. Cependant, le système hospitalier fait face à une épidémie de bronchiolite et à une potentielle épidémie précoce de grippe saisonnière. Santé publique France encourage donc les Français à effectuer un rappel du vaccin contre le covid-19. Depuis début octobre, une dose de rappel est prévue pour les personnes à risque (dont tous les plus de 60 ans). Chez les 60-79 ans, seuls 31,2% sont considérés comme protégés par la vaccination (vaccination de moins de six mois), chez les 80 ans et plus, 12% (vaccination de moins de trois mois), selon les données de l'agence sanitaire au 21 novembre dernier.

Bilan canicule et santé

La période estivale de l'année 2022 a été marquée par trois épisodes de canicule qui ont concerné 78% de la population métropolitaine. Selon Santé Publique France, l'excès de mortalité toutes causes confondues à l'échelle nationale est estimé à 2 816 décès, soit une surmortalité relative de +16,7%. L'excès de mortalité le plus important a été observé lors de la deuxième canicule (+22,7%), durant le mois de juillet. Les personnes âgées de 75 ans et plus sont les plus touchées avec 2 272 décès en excès, soit un décès en excès sur six chez les 75 ans et plus. Ces épisodes caniculaires se sont inscrits dans un contexte

particulier, à la fois sur le plan sanitaire avec une recrudescence de l'épidémie de Covid-19, mais également sur le plan climatique. Entre le 1er juin et le 15 septembre 2022, plus de 20 000 recours aux soins ont été recensés par l'indicateur sanitaire « iCanicule » regroupant hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies. L'institution a dénombré plus de 17 000 passages aux urgences dont 10 000 hospitalisations. 51% des passages aux urgences et 29% des consultations SOS Médecins ont concerné des personnes âgées de plus de 75 ans.

Les précaires plus touchés par la saturation des hôpitaux

Médecins du Monde dénonce, dans son rapport annuel sur l'accès aux droits et aux soins des plus démunis en France, les conséquences de la crise des hôpitaux sur les personnes en situation de précarité. Plus d'une personne sur deux accueillie dans ses centres a déjà renoncé à des soins. Pourtant, 44,4% d'entre eux nécessitent une prise en charge urgente ou assez urgente. Même les PASS (Permanences d'accès aux soins de santé) des hôpitaux, pourtant dédiées aux plus précaires et aux personnes sans couverture sociale, sont de plus en plus saturées – leur personnel étant basculé sur les urgences des hôpitaux. Médecins du Monde juge cette situation très inquiétante et appelle à renforcer le financement de l'hôpital public et des structures dédiées aux plus précaires.



SYSTÈME DIFFÉRENTIEL

COURRIER DU SNFOCOS ET DE LA SECTION FÉDÉRALE DES ORGANISMES SOCIAUX À LA DIRECTRICE DE L'UCANSS



UCANSS
Madame Isabelle BERTIN
Directrice de l'UCANSS
6 Rue Elsa Triolet
93100 MONTREUIL

Paris, le 28 novembre 2022

Réf : MJ/AS – 48-2022

Objet : EOSIA

Madame la Directrice,

Les bénéficiaires du système différentiel ont appris, au fur et à mesure des problèmes rencontrés que désormais leurs prestations étaient gérées et versées par le prestataire " EOSIA " et cela depuis mai 2022.

Or, à notre connaissance, cette modification de leur interlocuteur n'a fait l'objet d'aucune information aux intéressés.

De plus, après plusieurs mois de fonctionnement, il apparaît que la gestion du prestataire EOSIA ne correspond pas au service attendu.

- la date du versement trimestriel varie d'un trimestre à l'autre, sans explication, et ne respecte pas l'engagement d'un virement à partir du 5 du mois concerné

- l'accueil téléphonique semble saturé, injoignable et très peu aimable si l'on réussit à le joindre, or il est annoncé être à disposition des retraités

Si on pouvait espérer un mieux avec une évolution de la structure du prestataire, après les errements constatés chez PREVERE. On constate, les mêmes difficultés de fonctionnement, voire pire.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir fermement auprès de l'institution en charge des pensions du système différentiel afin que les différents droits et services des bénéficiaires soient respectés.

Recevez Madame la Directrice, l'assurance de nos meilleures salutations.

Le Secrétaire Général

Bruno GASPARINI

Le Secrétaire de la Section fédérale

Laurent WEBER

Siège Social : 2, Rue de la Michodière 75002 PARIS - Tél. 01 47 42 31 23
Email : snfocos@snfocos.fr - Site Internet : www.snfocos.org

Pénuries de médicaments

Selon l'ANSM(Agence nationale de sécurité du médicament), le nombre de signalements de ruptures de stock ou de risque de ruptures de stock pour les MITM(Médicaments d'intérêt thérapeutique majeur) est passé de 44 en 2008 à 1 504 en 2019 et 2 160 en 2021.

Cette situation amène France Assos Santé à demander au Gouvernement de rétablir l'amendement du PLFSS(Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) visant à sécuriser l'approvisionnement des médicaments anciens dans la seconde lecture du PLFSS à l'Assemblée nationale.

Selon France Assos Santé, «les multiples alertes relayées en ce moment par de nombreux acteurs du système de santé sont unanimes : la pénurie actuelle d'amoxicilline, le principal antibiotique prescrit aux enfants, risque très fortement de déboucher sur une crise majeure de santé publique».



Communiqué intersyndical
Retraites : prêts et déterminés

Le président de la République a annoncé le report de l'annonce de la réforme au 10 janvier 2023.

Ce décalage de calendrier ne changera pas l'opposition de toutes les organisations syndicales à tout recul de l'âge légal de départ en retraite.

Conformément au communiqué intersyndical du 5 décembre, les organisations syndicales et de jeunesse confirment qu'elles se réuniront dans la foulée de l'annonce de la réforme pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle, dès le mois de janvier, si le gouvernement maintient son projet.

Paris le 13 décembre 2022



CALENDRIER DES PAIEMENTS 2023

JANVIER	
1 D	Jour de l'an
2 L	Basile
3 M	Geneviève s.01
4 M	Odilon
5 J	Edouard
6 V	Méline
7 S	Raymond
8 D	Epiphanie
9 L	Alix s.02
10 M	Gillaume s.02
11 M	Paulin
12 J	Tatiana
13 V	Yvette
14 S	Nina
15 D	Rémi
16 L	Marcel
17 M	Roseline s.03
18 M	Prisca
19 J	Marius
20 V	Sebastien
21 S	Agnès
22 D	Vincent
23 L	Barnard
24 M	François de Sales s.04
25 M	Conv. St. Paul
26 J	Paule
27 V	Angèle
28 S	Thomas d'Aquin
29 D	Gildas
30 L	Martine
31 M	Marcelle s.05

FÉVRIER	
1 M	Ella
2 J	Présentation
3 V	Blaise
4 S	Véronique
5 D	Agathe
6 L	Gaston
7 M	Eugénie s.06
8 M	Jacqueline
9 J	Apolline s.07
10 V	Arnaud
11 S	N.-D. de Lourdes
12 D	Felix
13 L	Béatrice
14 M	Valentin s.07
15 M	Claude
16 J	Julienne
17 V	Alexis
18 S	Bernadette
19 D	Gabin
20 L	Aimée
21 M	Mardi gras s.08
22 M	Cendres
23 J	Lazare
24 V	Modeste
25 S	Romeo
26 D	Carême
27 L	Honorine
28 M	Romain s.09

MARS	
1 M	Aubin
2 J	Charles Le Bon
3 V	Guénolé
4 S	Casimir
5 D	F. Gd-Mères/Olive
6 L	Colette
7 M	Félicité s.10
8 M	Jean de Dieu
9 J	Françoise s.11
10 V	Vivien
11 S	Rosine
12 D	Justine
13 L	Rodrigue
14 M	Mathilde s.11
15 M	Louise
16 D	Bénédict
17 V	Patrick
18 S	Cyrille
19 D	Joseph
20 L	Printemps
21 M	Clemence s.12
22 M	Léa
23 J	Victorien
24 V	Catherine de Suède
25 S	Annonciation
26 D	Larissa
27 L	Habb
28 M	Gontran s.13
29 M	Gwladys
30 J	Amédée
31 V	Benjamin

AVRIL	
1 S	Hugues
2 D	Sandrine/Rameaux
3 L	Richard
4 M	Isidore s.14
5 M	Irène
6 J	Marcellin s.15
7 V	Jean-Baptiste
8 S	Julie
9 D	Piqués
10 L	L. de Pâques
11 M	Stanislas s.15
12 M	Jules
13 J	Ida
14 V	Maxime
15 S	Paterne
16 D	Benoît-Joseph
17 L	Anicet
18 M	Parfait s.16
19 M	Emma
20 J	Odette
21 V	Anselme
22 S	Alexandre
23 D	Georges
24 L	Fidèle
25 M	Marc s.17
26 M	Alda
27 J	Zita
28 V	Valérie
29 S	Catherine de Sienne
30 D	Robert

MAI	
1 L	Fête du travail s.18
2 M	Boris
3 M	Philippe Jacques
4 J	Sylvain
5 V	Judith
6 S	Prudence
7 D	Gièle
8 L	Victoire 1945
9 M	Pascale s.19
10 M	Solange
11 J	Estelle
12 V	Achille
13 S	Roland
14 D	Matthias
15 L	Denise
16 M	Honoré s.20
17 M	Pascal
18 J	Ascension
19 V	Yves
20 S	Bernardin
21 D	Constantin
22 L	Emile
23 M	Didier s.21
24 M	Donatien
25 J	Sophie
26 V	Bérenger
27 S	Augustin
28 D	Pentecôte
29 L	L. de Pentecôte
30 M	Ferdinand s.22
31 M	Visitation

JUIN	
1 J	Justin
2 V	Blandine
3 S	Kévin
4 D	F. des Pères/Trinite
5 L	Igor
6 M	Norbert s.23
7 M	Gilbert
8 J	Médard
9 V	Diane s.24
10 S	Landry
11 D	Barnabé
12 L	Guy
13 M	Antoine s.24
14 M	Elisée
15 J	Germaine
16 V	J.-F. Régis
17 S	Hervé
18 D	F. des Pères/Léonce
19 L	Romuald
20 M	Silvère s.25
21 M	Ella
22 J	Alban
23 V	Audrey
24 S	Jean-Baptiste
25 D	Prosper
26 L	Anthelme
27 M	Fernand s.26
28 M	Inénée
29 J	Pierre-Paul
30 V	Martial

- Zone A: Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
- Zone B: Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
- Zone C: Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

€ VOTRE RETRAITE EST VERSÉE LE 9 DE CHAQUE MOIS OU LE PREMIER JOUR OUVRE PRÉCÉDENT OU SUIVANT. Le détail effectif de virement sur votre compte dépend de votre établissement financier.

Retrouvez sur lassuranceretraite.fr :
 - des services en ligne simples, pratiques et sécurisés pour gérer votre retraite (consulter un relevé des paiements de votre retraite, le montant déclaré à l'administration fiscale, etc.)
 - des conseils pour bien vieillir (alimentation, santé, logement, etc.).



BESOIN D'AIDE ?
Aria, votre assistant virtuel retraite, vous accompagne dans votre espace personnel.

JUILLET	
1 S	Thierry s.27
2 D	Martinien
3 L	Thomas
4 M	Florent
5 M	Antoine
6 J	Marlette
7 V	Rabul s.28
8 S	Thibault
9 D	Armandine
10 L	Ufrich s.28
11 M	Benoît
12 M	Olivier
13 J	Henri-Joël
14 V	Fête nationale
15 S	Donald
16 D	N.-D. Mt-Carmel
17 L	Charlotte s.29
18 M	Frédéric
19 M	Arsène
20 J	Marina
21 V	Victor
22 S	Marie-Madeleine
23 D	Brigitte
24 L	Christine s.30
25 M	Jacques
26 M	Anne-Joachim
27 J	Nathalie
28 V	Samson
29 S	Marthe
30 D	Juliette
31 L	Ignace de Loyola

AOÛT	
1 M	Alphonse
2 S	Julien Eymard s.31
3 J	Lydie
4 V	Jean-Marie Vianney
5 S	Abel
6 D	Transfiguration
7 L	Gaston s.32
8 M	Dominique
9 M	Amour s.33
10 M	Laurant
11 V	Clare
12 S	Clarisse s.37
13 D	Hippolyte
14 L	Evrard s.33
15 M	Assomption
16 M	Armel
17 J	Hyacinthe
18 V	Helène
19 S	Jean-Eudes
20 D	Bernard
21 L	Christophe s.34
22 M	Fabrice
23 M	Rose de Lima
24 L	Christine s.30
25 M	Jacques
26 M	Anne-Joachim
27 J	Nathalie
28 V	Samson
29 S	Marthe
30 D	Juliette
31 J	Aristide

SEPTEMBRE	
1 V	Gilles
2 S	Ingrid
3 D	Grégoire
4 L	Rosalie s.36
5 M	Raissa
6 M	Bertrand
7 J	Reine
8 V	Nativité s.37
9 S	Alain
10 D	Inès
11 L	Adelophe s.37
12 M	Apollinaire
13 M	Almé
14 J	La Ste Croix
15 V	Roland
16 S	Edith
17 D	Renaud
18 L	Nadège s.38
19 M	Emilie
20 M	Davy
21 L	Mathieu
22 V	Maurice
23 S	Automne
24 D	Thécla
25 L	Hermann s.39
26 M	Côme, Damien
27 M	Vincent de Paul
28 J	Venceslas
29 V	Michel
30 S	Jérôme

OCTOBRE	
1 D	F. Gd-Pères/Thérèse
2 L	Léger
3 M	Gérard s.40
4 M	François d'Assise
5 J	Fleur
6 V	Bruno
7 S	Serge
8 D	Pélagie
9 L	Denis s.41
10 M	Ghislain
11 M	Firmin
12 J	Wilfried
13 V	Géraud
14 S	Juste
15 D	Thérèse d'Avila
16 L	Edwige s.42
17 V	Baudoin
18 M	Luc
19 J	Rene
20 V	Adeline
21 S	Céline
22 D	Clotilde
23 L	Jacques de Capistran
24 M	Florentin s.43
25 M	Crépin
26 J	Dimitri
27 V	Emeline
28 S	Simon, Jude
29 D	Narcisse
30 L	Bienvenu s.44
31 M	Quentin

NOVEMBRE	
1 M	Toussaint
2 J	Défunts
3 V	Hubert
4 S	Charles
5 D	Sylvie
6 L	Berthe s.45
7 M	Carine
8 M	Geoffroy
9 J	Théodore s.46
10 V	Leon
11 S	Armistice 1918
12 D	Christian
13 L	Brice s.46
14 M	Sidone
15 M	Albert
16 J	Marguerite
17 V	Elisabeth
18 S	Aude
19 D	Tanguy
20 L	Edmond s.47
21 M	Rufus
22 M	Cécile
23 J	Clément
24 V	Flora
25 S	Catherine
26 D	Delphine
27 L	Severin s.48
28 M	Jacques
29 M	Saturnin
30 J	André

DÉCEMBRE	
1 V	Florence
2 S	Viviane
3 D	François-Xavier
4 L	Barbara s.49
5 M	Gérald
6 M	Nicolas
7 J	Ambroise
8 V	Imm. Conception s.50
9 S	Léocadie
10 D	Romanic
11 L	Daniel s.50
12 M	Chantal
13 M	Lucie
14 J	Odlie
15 V	Ninon
16 S	Alice
17 D	Gaël
18 L	Gatien s.51
19 M	Urban
20 M	Théophile
21 J	Pierre Canisius
22 V	Hiver
23 S	Armand
24 D	Adèle
25 L	Noël
26 M	Etienne s.52
27 M	Jean
28 J	Innocent
29 V	David
30 S	Roger
31 D	Sylvestre

- Zone A: Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
- Zone B: Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
- Zone C: Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

€ VOTRE RETRAITE EST VERSÉE LE 9 DE CHAQUE MOIS OU LE PREMIER JOUR OUVRE PRÉCÉDENT OU SUIVANT. Le détail effectif de virement sur votre compte dépend de votre établissement financier.



Chaque trimestre, recevez gratuitement par e-mail des informations personnalisées pour bien vivre votre retraite. Abonnez-vous sur lassuranceretraite.fr !

Les grèves de 1948



En octobre 1947 Moscou recrée la IIIe Internationale sous le nom de Kominform. Et l'année 1948 commence, en février, par le « coup de Prague », la Tchécoslovaquie tombe aux mains des communistes. Staline impose le blocus de Berlin en juin, qui perdurera jusqu'en mai 1949.

En France, le PC n'a pas digéré son exclusion du gouvernement en mai 1947. La rupture syndicale est actée quant à elle depuis décembre 1947.

Et en avril 1948, la CGT-FO voit le jour. Sur fond d'une pauvreté qui en France

touche douloureusement les classes populaires, la colère sociale s'exprime.

En 1947, plus de 3 millions de travailleurs ont fait grève. Ils seront 6,5 millions en 1948. Ainsi, en juillet, les fonctionnaires débrayent, entraînant la chute du gouvernement Schuman. Début septembre, la régie Renault, à nouveau, la Snecma, Air France et EDF-GDF entrent dans la danse, les salariés demandent des hausses de salaires.

La révolte des mineurs

Fin septembre 1948, cheminots, métallos et mineurs cessent le travail. En Lorraine, dès le 4 octobre, le ministre de l'Intérieur, Jules Moch – qui qualifie les grèves « d'insurrectionnelles » – fait occuper les puits par les gendarmes et les CRS, et il a pris soin aussi de faire rapatrier d'Allemagne 60 000 militaires avec automitrailleuses et blindés! Le 8 octobre un mineur est massacré à coups de crosse de fusil à Merlebach.

Le travail reprendra dès le 12, les grévistes ayant obtenu une augmentation de salaire de 26%. Dans les autres mines de violents incidents ont lieu, comme à Carmaux (Tarn) le 19 octobre.

C'est dans le Nord que le conflit sera le plus dur. Plus largement, le décret Lacoste du 18 septembre a fait l'effet d'un chiffon rouge. Entre autres, il baisse les salaires des mineurs et rend obligatoire la reprise du travail pour ceux atteints de silicose. Le 4 octobre, 84% des mineurs sont en grève, soit 340000 gueules noires. La jeune CGT-FO ralliera la grève dans plusieurs bassins. La CGT appellera à la reprise le 29 novembre.

Le bilan de ces journées est catastrophique : pas ou peu d'augmentation de salaire, 6 morts, 3 000 licenciés dont 117 délégués syndicaux, 3 000 arrestations entraînant 1 342 peines de prison ferme. En 2011, la cour d'appel reconnaîtra les licenciements comme étant illégaux, décision annulée en 2012 par la Cour de cassation saisie par Christine Lagarde. Finalement, en 2014, les derniers survivants ou leurs ayants droit toucheront une indemnité.

Christophe Chiclet l'Info militante

C'est l'ignorance, et non la connaissance, qui dresse les hommes les uns contre les autres.
Kofi ANNAN

Sourions... 😊 😄 😂

Il ne faut jamais perdre notre sens de l'humour, car il nous porte dans l'adversité, sans pour autant occulter la réalité. jef

